

PACTE ADJOINT À DONATION MANUELLE

(Acte sous seing privé)

DOCUMENT SOUS SEING PRIVÉ

Le présent Pacte Adjoint formalise les modalités juridiques d'une donation manuelle intervenue préalablement entre les parties.

Il est établi conformément :

- aux articles 894 et suivants du Code civil,
- aux articles 635 A et 757 du Code général des impôts,
- à la jurisprudence constante relative aux donations manuelles,
- et à la pratique notariale en matière de transmission patrimoniale.

I – IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre :

[Nom, prénom du Donateur]

Né(e) le [date] à [lieu]

Demeurant [adresse complète]

Ci-après dénommé(e) « Le Donateur »

Et :

[Nom, prénom du Donataire]

Né(e) le [date] à [lieu]

Demeurant [adresse complète]

Ci-après dénommé(e) « Le Donataire »

(Si le Donataire est mineur : représenté par ses représentants légaux)

II – DÉCLARATION DE DONATION PRÉALABLE

Le Donateur déclare avoir, le [date exacte du virement ou de la remise], remis au Donataire, à titre de donation manuelle, la somme de :

[Montant en chiffres] €

([Montant en lettres] euros)

Cette somme a été transférée par :

[] Virement bancaire

[] Chèque

[] Autre : _____

Le Donataire reconnaît expressément avoir reçu ladite somme et en acquérir la pleine propriété.

III – CARACTÈRE JURIDIQUE DE LA DONATION

La présente donation est consentie :

- Entre vifs
- À titre gratuit
- De manière irrévocable

Conformément aux dispositions des articles 894 et suivants du Code civil.

Le présent Pacte Adjoint n'a pas pour objet de remettre en cause le transfert de propriété, mais d'en organiser les modalités d'usage et de gestion.

IV – MODALITÉS PARTICULIÈRES (OPTIONNELLES)

1. Donation pure et simple

La somme donnée est laissée à la libre disposition du Donataire.

OU

2. Donation avec charge d'affectation

Le Donataire s'engage à utiliser la somme donnée exclusivement ou prioritairement pour :

- Financement d'études supérieures
- Acquisition d'un bien immobilier
- Création ou reprise d'entreprise
- Constitution d'une épargne long terme
- Autre : _____

Le Donataire pourra être tenu de justifier l'emploi des fonds.

3. Clause d'inaliénabilité temporaire

Le Donataire s'interdit toute cession, retrait, donation ou nantissement des fonds pendant une durée de :[Nombre] années

Cette clause est justifiée par l'intérêt sérieux et légitime de protection patrimoniale du Donataire.

4. Clause de gestion

Les fonds seront placés sur :

[Type de support : assurance-vie / livret A / compte-titres / autre]

Si le Donataire est mineur, la gestion sera assurée par ses représentants légaux conformément aux articles 382 et suivants du Code civil.

5. Clause de retour conventionnel

En cas de décès du Donataire avant le Donateur, les fonds donnés, ou ce qu'il en restera, reviendront de plein droit au Donateur conformément à l'article 951 du Code civil.

6. Clause relative au rapport successoral

La présente donation est consentie :

[] Avec dispense de rapport à la succession (hors part successorale)

OU

[] Avec obligation de rapport à la succession du Donateur

V – DISPOSITIONS FISCALES

Le Donataire s'engage à déclarer la donation manuelle auprès de l'administration fiscale via le formulaire n°2735 dans le délai légal.

Le présent acte pourra être enregistré afin de lui conférer date certaine.

VI – REMISE ET CONSERVATION

Le présent Pacte Adjoint est établi en autant d'exemplaires que de parties.

Il est recommandé :

- De conserver un exemplaire original signé
- De conserver la preuve du virement
- De transmettre copie à l'établissement financier si une clause de blocage est prévue

VII – SIGNATURES

Fait à : [Ville]

Le : [Date]

Signatures précédées de la mention manuscrite :

« Bon pour donation manuelle et acceptation »

Le Donateur

Signature :

Le Donataire

Signature :

(Si mineur : signatures des représentants légaux)

Le présent modèle est fourni à titre purement indicatif et pédagogique.

Il ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.

Ce document est mis à disposition gratuitement par Captain Invest (RKG Invest). Son utilisation relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est recommandé de faire valider tout acte par un professionnel compétent avant signature.